

GUIDE INTERNE DES PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS AU 22 NOVEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
 Reçu en préfecture le 26/11/2021
 Affiché le 
 ID : 039-283900017-20211122-C2021_36-DE

	SEUILS PAR OPERATION Fournitures, Services, Prestations Intellectuelles	OBSERVATIONS COMMUNES	SEUILS PAR OPERATION TRAVAUX	
MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE	0 à 40 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> - Seuil de dispense de procédure pour les Fournitures Courantes et Services (FCS) -  Écrit obligatoire à partir de 25 000 € -  Dispense de procédure particulière mais n'empêche pas la mise en concurrence. - Choix validé par le DDSIS à partir de 10 000 € HT. 	0 à 40 000 €	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
	40 000 € HT à 90 000 € HT	<p>Publicité adaptée à l'objet, à la concurrence, attention au coût + (mise en ligne sur jurapompiers.fr + plateforme de dématérialisation).</p> <p>Cahier des charges.</p>	40 000 € HT à 90 000 € HT	
	Jusqu'à 100 000 € HT (jusqu'au 31/12/2022)	<p>Pour les achats innovants en FCS et Travaux (possibilité de faire un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence)</p>	Jusqu'à 100 000 € HT (jusqu'au 31/12/2022)	
	90 000 € HT à 214 000 € HT	<p>Publicité obligatoire soit BOAMP soit JAL et sur notre profil acheteur + autres éventuels. (mise en ligne sur jurapompiers.fr + plateforme de dématérialisation)</p> <p>DCE complet.</p> <p>Commission des équipements si le dossier le nécessite.</p> <p>Choix validé par le DDSIS (Fournitures et Services).</p>	90 000 € HT à 5 350 000 € HT	
PROCÉDURE FORMALISÉE (A00, ...)	214 000 € HT	<p>Publicité obligatoire JOUE, et sur notre profil acheteur (<i>plateforme de dématérialisation</i>) + site jurapompiers.fr + autres éventuels.</p> <p>La CAO en amont définit les critères d'analyse des offres sur proposition des services et en aval choisit les titulaires.</p> <p><u>POUR TOUTES LES PROCÉDURES FORMALISÉES</u> : analyse du besoin, analyse des offres faites par le service acheteur.</p>	5 350 000 € HT	PROCÉDURE FORMALISÉE (A00, ...)